

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 4 avril 2022 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Est absent : Dany Langlois

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

David Fournier, directeur général est également présent.

2022-085 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance du 4 avril 2022. Il est 19 h 02.

ADOPTÉ

5 personnes présentes dans la salle.

2022-086 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

CORRESPONDANCES DU MOIS DE MARS 2022

- 1 FB.20 Remerciements – Paniers de Noël
Chevaliers de Colomb
- 2 FB.40 Sollicitation
Expo Richmond

2022-087 CORRESPONDANCES DE MARS 2022

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les correspondances du mois de mars 2022 soient reçues.

ADOPTÉ

2022-088 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soient acceptés
tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2022-089 DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ –
TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

ATTENDU la réception, en date du 14 mars 2022, du rapport d'audit de
conformité portant sur la transmission des rapports financiers;

Proposé par le conseiller Michel Champigny
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'officialiser le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission
des rapports financiers;

Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Mme
Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit de la Commission municipale du
Québec. **ADOPTÉ**

2022-090 APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte
général du mois de mars au montant de 480 974.01 \$ (321 605.17 \$ par chèque
et 159 368.84 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de
déboursés du compte salaire du mois de mars au montant de 110 942.56 \$
soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

2022-091 ACHAT PHOTOCOPIEUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville fasse l'acquisition de la compagnie Mégaburo, d'un photocopieur
neuf au montant de \$ 11 927, excluant les taxes, le tout selon l'offre datée du 14
mars 2022. **ADOPTÉ**

**2022-092 SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN
ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS
ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT
REGROUPÉ DE L'UMQ**

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a reçu une proposition de l'Union des
municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs
autres municipalités, MRC ou régies intermunicipales intéressées, un
regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en

assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Ville de East Angus désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de East Angus confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Ville de East Angus s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville de East Angus s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de East Angus s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité. **ADOPTÉ**

2022-093 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 007 305 (192-196B, RUE DUPLIN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9327-0858 Québec Inc. qui est à l'effet d'autoriser, pour une habitation isolée de 5 logements et plus, une superficie de 121,97 mètres carrés par unité de logement au lieu d'une superficie minimale de 150,00 mètres carrés par unité de logement;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'autoriser la dérogation.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9327-0858 Québec Inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-094 DÉROGATION MINEURE – LOT 5 007 304 (196, RUE DUPLIN)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9327-0858 Québec Inc. qui est à l'effet d'autoriser, pour une habitation isolée de 5 logements et plus, une superficie de 121,97 mètres carrés par unité de logement au lieu d'une superficie minimale de 150,00 mètres carrés par unité de logement;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'autoriser la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9327-0858 Québec Inc. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

2022-095 ADJUDICATION DE CONTRAT - ENTRETIEN DES FLEURS 2022

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat pour l'entretien des fleurs 2022 à la compagnie 9417-4372 Québec Inc, pour un montant de 25 000 \$, conformément au document daté du 15 février 2022. **ADOPTÉ**

2022-096 ADJUDICATION DE CONTRAT – PLANTATIONS ET FOURNITURE DE FLEURS ET PAILLIS 2022

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat pour la plantation et la fourniture de fleurs et de pailis 2022 au Dépanneur East Angus, pour un montant de 12 256 \$, excluant les taxes, conformément au document daté du 15 février 2022. **ADOPTÉ**

2022-097 BANQUE DE TEMPS – XPECT AUTOMATION INC.

CONSIDÉRANT que la Ville veut utiliser les services de Xpect Automation Inc. pour les panneaux de contrôle Allen-Bradley à la station d'épuration des eaux et poste Cascades ;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville achète une banque de temps de 50 heures au taux horaire de 96 \$ de l'entreprise Xpect Automation conformément au document daté du 10 mars 2022. **ADOPTÉ**

**2022-098 ADJUDICATION DE CONTRAT - TRAVAUX
D'ASPHALTAGE 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu six offres.

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour la pose et la fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Estrie Beauce pour un montant de 138 027.49 \$ incluant les taxes. **ADOPTÉ**

2022-099 ADJUDICATION DE CONTRAT – TROTTOIR RUE BERNIER

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adjuge le contrat d'enlèvement et de réfection avec terre végétale et tourbe du trottoir de la rue Bernier entre les rues Haute-Rive et Bergeron à Transport et excavation Stéphane Nadeau, pour un montant de 6600 \$, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2022-100 ADJUDICATION DE CONTRAT – PROLONGEMENT DE LA
RUE SAINT-GÉRARD**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu sept offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le prolongement de la rue Saint-Gérard au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Lyndon Betts pour un montant de 178 165.90 \$ excluant les taxes, selon la recommandation de Pier-Olivier Choquette, ingénieur. **ADOPTÉ**

**2022-101 ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICE DE VIDANGE ET
DE VALORISATION DES BOUES DE LA STATION
D'ÉPURATION DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur SEAO.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adjuge le contrat pour le service de vidange et de valorisation des boues de la station d'épuration de la Ville de East Angus au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Viridis Environnement pour un coût de 61.55 \$ de la tonne métrique humide, excluant les taxes. **ADOPTÉ**

2022-102 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – PROLONGEMENT SAINT-GÉRARD

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat de surveillance des travaux de prolongement de la rue Saint-Gérard à la firme St-Georges Structures et Civil pour un montant de 23 600 \$ excluant les taxes, conformément au document daté du 4 avril 2022.

ADOPTÉ

2022-103 ADJUDICATION DE CONTRAT – MISE À NIVEAU TERRAINS DE TENNIS ET AMÉNAGEMENT TERRAIN DE PICKELBALL

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu cinq offres.

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adjuge le contrat pour la mise à niveau des terrains de tennis et l'aménagement d'un terrain de pickelball à Bourassa Sport pour un montant de 41 000 \$ \$ excluant les taxes.

ADOPTÉ

2022-104 ADHÉSION – CONSEIL SPORTS LOISIRS DE L'ESTRIE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
Que la Ville adhère au Conseil Sports Loisirs de l'Estrie pour l'année 2022 au coût de 100 \$.
Qu'Étienne Bouchard ainsi qu'Antoni Dumont soient mandatés pour représenter la Ville auprès de l'organisme. Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-701-10-494.

ADOPTÉ

2022-105 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE le directeur des loisirs, Étienne Bouchard, soit autorisé à formuler une demande d'aide financière pour et au nom de la Ville auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2022.

ADOPTÉ

2022-106 EMBAUCHE – MAUDE BOIVIN

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville engage madame Maude Boivin, en date du 19 avril 2022 à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement à l'échelon 3 conformément à la convention collective en vigueur, pour une période de probation de 6 mois.

ADOPTÉ

2022-107 SALAIRES – ÉTUDIANTS ÉTÉ

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville fixe les taux horaires suivants pour les postes d'étudiants d'été à compter du 1^{er} juin 2022 :

Coordonnateur du Service d'Animation Estival

Taux horaire : 18 \$

Éducatrice spécialisée du Service d'Animation Estival

Taux horaire : 18 \$

Assistant-coordonnateur

Taux horaire : 16 \$

Animateur du Service d'Animation Estival et étudiants aux Travaux publics

Taux horaire :
1^{re} année : Salaire minimum + 0,50 \$
2^e année : Salaire minimum + 0,75 \$
3^e année : Salaire minimum + 1,00 \$
4^e année : Salaire minimum + 1,25 \$
5^e année : Salaire minimum + 1,50 \$

Sauveteurs des piscines municipales

Taux horaire :
Formateur durant les cours de natation : 20 \$
Classe sauveteur national :

- 1^{re} année : 16 \$
- 2^e année 17 \$
- 3^e année et plus 18 \$

Classe croix ou médaille de bronze : 15,00 \$

ADOPTÉ

2022-108 NOMINATION PIERRE COUTURE – JOURNAL LE HAUT-SAINT-FRANCOIS

Proposé par le conseiller Antoni Dumont
Appuyé par le conseiller Denis Gilbert
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville appui la nomination de Pierre Couture comme représentant de la zone East Angus/Westbury/Ascot Corner/Bury au sein du conseil d'administration du Journal le Haut-Saint-François pour une période de deux ans. **ADOPTÉ**

2022-109 BARRAGE ROUTIER – 15 AVRIL 2022

ATTENDU QUE Caritas Estrie souhaite organiser des barrages routiers pour la Campagne du pain partagé;

ATTENDU QUE les barrages routiers se tiendront le vendredi 15 avril 2022 à l'intersection de la rue Saint-Pierre et Angus Nord ;

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville accepte la tenue du barrage routier pour la Campagne du pain partagé de Caritas Estrie, le vendredi 15 avril 2022 à l'intersection des rues Saint-Pierre et Angus Nord.

ADOPTÉ

2022-110 REMERCIEMENTS – KINOUC PATRY ET JOSIANE RONDEAU

Il est unanimement résolu

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville adresse des remerciements à monsieur Kinouc Patry et madame Josiane Rondeau pour l'animation à titre de bénévoles du Club de course East Angus.

ADOPTÉ

2022-111 BRUIT – RUE SAINT-FRANCOIS

CONSIDÉRANT que la Ville reçoit des plaintes concernant le bruit sur la route 214 et plus spécifiquement sur le tronçon du Parc Nicol à la rue Angus Nord.

CONSIDÉRANT la Politique sur le bruit routier du Ministère des Transports.

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville demande au Ministère des Transports de réaliser une étude sonore pour vérifier si cette zone atteint le seuil d'intervention de 65 dBA $L_{eq, 24 H}$.

ADOPTÉ

2022-112 ADHÉSION – COGESAF

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Denis Gilbert

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que la Ville adhère à l'organisme COGESAF (Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François) pour l'année 2022 au coût de 25 \$.

Que la conseillère Nicole Bernier soit mandatée pour représenter la Ville auprès de l'organisme.

ADOPTÉ

2022-113 DEMANDE D'INTENTION – CANTON DE WESTBURY

ATTENDU QUE le 8 juin 2021 durant un atelier de travail du conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François, Monsieur le Maire Gray Forster a confirmé devant tous les maires de la MRC que le Canton de Westbury souhaitait s'impliquer financièrement dans le projet d'aménagement d'une aire de jeux accessibles aux personnes handicapées au Parc de la Rive-Sud incluant un jeu d'eau.

ATTENDU QUE le 7 mars 2022 durant une rencontre en vidéoconférence en compagnie de la ministre Mme Marie-Claude Bibeau et différentes personnes,

dont d'autres maires de municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, Monsieur le Maire Gray Forster a signifié que le Canton de Westbury souhaitait travailler avec East Angus pour la mise à niveau des chemins mitoyens par le biais du programme de la TECQ.

Il est unanimement résolu

Que la Ville de East Angus demande au conseil municipal du Canton de Westbury d'effectuer un suivi à la Ville de East Angus concernant deux projets soit le projet d'aménagement d'une aire de jeux accessibles au Parc de la Rive-Sud incluant un jeu d'eau et la mise à niveau des chemins mitoyens.

Que le Canton de Westbury signifie ces intentions au niveau de son implication avec la Ville de East Angus concernant ces deux projets. **ADOPTÉ**

2022-114 DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE / FONCTIONNAIRE MUNICIPAL

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme compétents pour célébrer des mariages;

ATTENDU QUE la ville de East Angus peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de East Angus que madame Julie Laroche, greffière de la cour municipale, soit désignée comme étant célébrant compétent sur son territoire;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le Conseil municipal demande au Directeur de l'état civil de désigner madame Julie Laroche, greffière de la cour municipale, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QUE la présente résolution soit transmise au Directeur de l'état civil. **ADOPTÉ**

2022-115 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 823 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE EAST ANGUS

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Bernier, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 823 intitulé « Règlement 823 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de East Angus » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

2022-116 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 823 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE EAST ANGUS

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 823 intitulé « Règlement 823 - Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de East Angus » soit déposé.

ADOPTÉ

**2022-117 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 824 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 744 POUR
AGRANDIR UNE ZONE ResH À MÊME UNE ZONE I**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Gilbert, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 824 intitulé « Règlement 824 – modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 pour agrandir une zone ResH à même une zone I » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

**2022-118 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 824 –
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 744 POUR AGRANDIR UNE ZONE ResH À MÊME
UNE ZONE I**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 824 intitulé « « Règlement 824 – modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 744 pour agrandir une zone ResH à même une zone I » soit déposé.

ADOPTÉ

**2022-119 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 825 – MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-7 À MÊME LA ZONE
I-4**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 825 intitulé « Règlement 825 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-7 à même la zone I-4 » sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

**2022-120 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 825 –
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745
POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-7 À MÊME LA
ZONE I-4**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 825 intitulé « « Règlement 825 – modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-7 à même la zone I-4 » soit déposé.

ADOPTÉ

Période de questions de l'assistance

Une période de questions a eu lieu.

2022-121 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, greffier-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédits disponibles

Numéro	Nom
2022-090	Approbation des comptes
2022-091	Achat de photocopieur
2022-092	Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
2022-095	Adjudication de contrat – Entretien des fleurs 2022
2022-096	Adjudication de contrat – Plantations et fourniture de fleurs et paillis 2022
2022-097	Banque de temps – Xpect Automation Inc.
2022-098	Adjudication de contrat – Travaux d'asphaltage 2022
2022-099	Adjudication de contrat – Trottoir rue Bernier
2022-100	Adjudication de contrat – Prolongement de la rue Saint-Gérard
2022-101	Adjudication de contrat – Service de vidange et de valorisation des boues de la station d'épuration de la Ville de East Angus
2022-102	Adjudication de contrat – Surveillance des travaux – Prolongement Saint-Gérard
2022-103	Adjudication de contrat – Mise à niveau terrains de tennis et aménagement terrain de Pickelball
2022-104	Adhésion – Conseil sports loisirs de l'Estrie
2022-106	Embauche – Maude Boivin
2022-107	Salaires – Étudiants été
2022-112	Adhésion COGESAF